

Le métier de gardien



(/tzt/scripts/resizer.php?

filename=STADATA_FFCAM/img1/50/5f/53loytt4njib&mime=image%2Fjpeg&&originalname=110.JPG&geometry=1024x%3E&t=.jpg)

La profession

La profession de gardien de refuge, dotée depuis environ 10 ans d'une formation, aux revenus très variables, est aujourd'hui considérée comme un véritable métier, transmettant autant un savoir-faire que des valeurs montagnardes. Cette profession est saisonnière, elle n'est que rarement exercée toute l'année. Le gardien de refuge est un acteur fondamental du tourisme en montagne.

Malgré la vie rude, essentiellement due à l'absence de confort, à la promiscuité, aux horaires de travail incontrôlables et à l'absence de vie personnelle en période d'affluence, beaucoup de postulants se précipitent dès qu'une place se libère.

Les refuges les plus difficiles d'accès ou les plus inconfortables ne sont pas les moins convoités ! Alors pourquoi cet engouement ? La passion, encore elle, la passion de la montagne et tout ce qui s'y rattache.

Le gardien est lié à la FFCAM par contrat de mandat d'intérêt commun.

Par sa fonction d'accueil, le gardien de refuge permet la fréquentation en haute montagne ou moyenne montagne de bon nombre d'amateurs.



(/tzt/scripts/resizer.php?

filename=STADATA_FFCAM/img1/1c/df/53lp00o0rgm0&mime=image%2Fjpeg&&originalname=glacier%20blanc20070707%20162.jpg&geometry=1024x%3E&t=.jpg)

L'activité et les revenus

Il faut tout savoir faire, cuisine, ménage, accueil, maçonnerie, menuiserie, électricité, renseigner sur les itinéraires, les conditions en montagne et la météo ... Le plus fastidieux étant souvent les portages réguliers nécessaires à l'approvisionnement.

La majorité des bâtiments sont gérés par la Fédération française des clubs alpins et de montagne. Le gardien garde entièrement le bénéfice sur la restauration et les frais accessoires (boissons et autres marchandises vendues) et il touche une partie du revenu total des nuitées de la saison, comme défini dans son contrat.



(/tzt/scripts/resizer.php?

filename=STADATA_FFCAM/img1/20/f3/53lp0gvoj6z8&mime=image%2Fjpeg&&originalname=PICT0050.jpg&geometry=1024x%3E&t=.jpg)

La formation

Le renouvellement des gardiens de refuges d'une année sur l'autre ne dépasse pas 5%. L'apprentissage du métier se fait sur le terrain si on fait le choix de commencer par assister un gardien de refuge pendant les vacances d'été et depuis l'année 2006, une formation est mise en place en partenariat avec l'Université de Toulouse.

Quelle formation pour devenir gardien de refuge ?



La formation des gardiens.pdf (/tzt/scripts/downloader2.php?

filename=STADATA_FFCAM/fichier/af/3e/53lp2d1x8a0a&mime=application/pdf&originalname=La_formation_des_gardiens.pdf)

Les aide-gardiens

Deux types de poste sont effectivement proposés pour travailler dans un refuge ou un chalet du Club alpin : gardien, sous contrat avec la Fédération, ou aide-gardien, directement recruté par le gardien. La Fédération n'est donc pas concernée par l'embauche des aide-gardiens. Si vous souhaitez devenir aide-gardien, vous devez vous adresser à ces derniers. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur les sites des différents refuges (accès via notre site internet dans la rubrique "[trouvez un refuge \(/rechercher_refuge_chalet.html\)](/rechercher_refuge_chalet.html)").



Pour plus de renseignements

- ▶ Service du patrimoine bâti à la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) : 01.53.72.87.55 - patrimoinebati@ffcam.fr (<mailto:patrimoinebati@ffcam.fr?subject=Questions%20gardiennage%20refuge>)
- ▶ Syndicat National des Gardiens de Refuges et des Gîtes d'Etape (S.N.G.R.G.E.)

